



Partenariat entre le Fafih et Opcalia dans les DOM

Partenaires depuis 2009, le FAFIH, OPCA de l'Industrie de l'Hôtellerie et OPCALIA renouvellent et enrichissent leur partenariat au profit des professionnels du Tourisme, de l'Hôtellerie, de la Restauration et des Activités de loisirs dans les DOM.

Ce sont ainsi près de 13 000 salariés qui vont bénéficier de l'offre de services du Fafih grâce au maillage territorial d'Opcalia.

Cette convention, conclue aujourd'hui pour une première période qui s'achèvera le 31 décembre 2016, pourra ensuite être reconduite chaque année par tacite reconduction.

Un partenariat au service des professionnels du tourisme

Ce partenariat s'inscrit dans le cadre de l'application de l'amendement de Peretti (article L.6523-1 du code du travail) et suite à la loi du 5 mars 2014 qui a modifié le régime de collecte des contributions de la formation professionnelle continue dans les départements d'Outre-mer, à Saint-Barthélemy et à Saint-Martin.

La nouvelle convention va permettre aux entreprises du tourisme, de l'hôtellerie, de la restauration et des activités de loisirs - de bénéficier d'une proximité de conseil et de disposer d'une représentation paritaire professionnelle locale auprès des acteurs ultramarins de l'emploi et de la formation.

La gestion de la collecte et du financement confiée à Opcalia

Aux termes de cette convention, le Fafih confie à Opcalia la collecte des cotisations dues par les entreprises de la branche et est appelé à prendre à son compte les engagements de formation pour les entreprises relevant du champ de compétences du Fafih enregistrés depuis le 1er janvier 2015.

Dans ce cadre, Opcalia finance les actions de formation proposées sur la base de la contribution des entreprises et des éventuelles ressources publiques négociées localement.

D'autre part, Opcalia met à la disposition des entreprises de la branche l'ingénierie de formation spécifique développée par le Fafih notamment en matière de professionnalisation comme le Permis de former, de Certificats de Qualification Professionnelle délivrés par les CPNE de Branche, et de plan de formation (ex : dispositifs de e-learning).

L'Hôtellerie-Restauration et les activités de loisirs dans les DOM

A la Réunion, en Guadeloupe, Martinique et Guyane, le secteur compte 4 430 établissements qui emploient 12 740 salariés auxquels s'ajoutent 6 000 actifs non-salariés et plus de 2 000 saisonniers en été et 1 200 en hiver.

C'est La Réunion qui emploient le grand nombre de salariés du secteur (38 %) devant la Martinique (27 %), la Guadeloupe (25 %) et la Guyane (9 %). La plupart travaillent en restauration traditionnelle (42 %) ou en hôtellerie (40 %).

En 5 ans, l'activité s'est concentrée avec un nombre d'établissements qui a reculé de 20 %, alors que le nombre de salariés employés a progressé de 2 %.

>> Consulter le site du [FAFIH](#)

>> Consulter le site de l'[OPCALIA](#)